

Ce que c'est que le divorce

Autor(en): **Singère, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 199

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

domina, sous l'inspiration du pasteur Morel. de Corgémont, était le rappel du Prince avec la reconnaissance des anciennes franchises. Quand on comprit enfin que cette restauration épiscopale était impossible, le peuple manifesta hautement de son désir d'être rattaché à la Suisse et même à Berne plutôt qu'à la France.

Ces différentes considérations forment le fond des Mémoires de Cléménçon. Le curé Cléménçon était originaire de Rossemaison, où il naquit le 20 septembre 1757. Après avoir occupé la cure de Frélaud en Alsace, il fonctionna à Miécourt quand arriva la Révolution qui le chassa du pays. Retiré à Rossemaison, dans la Prévôté, il rédigea un mémoire célèbre pour ses concitoyens de la Prévôté et qui fut lu dans deux assemblées tenues à Moutier, les 7 et 16 Janvier 1793. (*) A la mort du curé de Miécourt, M. Froté, en 1815, M. Cléménçon retourna, comme curé, dans cette paroisse qu'il quitta en 1828. Il se retira d'abord à Fregiécourt, puis à Rossemaison où il mourut, le 8 avril 1848, âgé de 91 ans. C'est pendant son second séjour à Miécourt, croit-on, qu'il rédigea les Mémoires que nous publions.

A. DAUCOURT

Mémoires de Messire Cléménçon curé de Miécourt

RECUEIL PRÉCIS DE QUELQUES FAITS PRINCIPAUX ARRIVÉS DANS LA VALLÉE DE DELÉMONT ET AUTRES LIEUX, AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION DU PAYS PAR UN TÉMOIN OCULAIRE.

La première remarque à faire est que Gobel, évêque de Lydda, suffragant de Bâle et son neveu Rengguer, tous deux traîtres à leur prince, ne pouvant, ni par eux-mêmes, ni par leurs émissaires, provoquer une révolution dans la Principauté, se servirent d'un moyen infâme pour réaliser leurs malheureux desseins de bouleverser le trône et l'autel. Ils eurent recours aux Jacobins français et par les manœuvres auprès du ministre des guerres, de profiter de la guerre déclarée à l'Empire allemand, du vivant même de Louis XVI, roi de France.

Gobel trouva donc un moyen sûr pour attirer des troupes françaises sur notre territoire.

(*) Nous avons publié ces Mémoires dans les notes de la Société jurassienne d'Emulation, année 1898.

un mal élevé ! — et je vous prie de croire que je ne vous l'enverrai pas dire !...

— Parbleu ! je m'en aperçois assez !... Bon ! la voilà qui part fâchée ! — Bon voyage, mademoiselle Ginette !...

Et le peintre, sans autrement s'émouvoir du brusque départ de la fillette, reprit avec la sérénité d'une âme juste ;

Mais c'est bien plus beau
Que la peinture à l'eau !...

— Drôle de petite fille !...

* * *

Mademoiselle Ginette, — ou, plus révérencieusement, mademoiselle Geneviève, — était, en effet, une drôle de petite fille élevée à la diable par le célibataire, un peu son oncle, qui lui servait de tuteur.

Ce tuteur, ancien professeur retraité et grand botaniste devant le Seigneur, maniaque, un peu braque, — la meilleure pâte des hommes au demeurant, mais plus entendu à ses collections qu'à l'éducation d'une fille, — ce tuteur, M. Chardonnet (Nicolas-Joseph-Marie), se conten-

sous la garantie d'un traité d'alliance fait entre le roi de France et un de nos princes, de glorieuse mémoire (*), de l'illustre famille de Wangen. En vertu de ce traité-là, la France pouvait venir occuper, dans notre pays, les gorges pour empêcher le passage des troupes impériales contre le département du Doubs.

Le suffragant, rusé et fourbe, député à l'Assemblée nationale (**), pour que les projets de son neveu eussent plein succès, m'omit rien, à la tribune, pendant sa harangue, pour bien faire connaître à l'Assemblée nationale, toute l'importance qu'il y avait d'occuper les gorges de la Vallée de Delémont. Lorsqu'il eut fini de parler, l'Assemblée décréta quelle enverrait des ordres au ministre de la guerre pour faire passer un corps d'armée dans ce pays, en vertu du traité conclu.

Ce fut donc le 29 avril 1792, qu'un corps d'armée française, au nombre de 1800 hommes, tant de troupes de ligne, que de volontaires, arriva à Delémont sous le commandement des généraux de Ferrière et de Custine. Ces disant amis de notre pays, arrivés devant les portes de la ville, dirent aux bourgmaitres et et autorités constituées de la ville, qu'ils venaient seulement pour occuper les gorges du pays, et empêcher le passage des troupes impériales. Entrés dans la ville, aux acclamations de plusieurs bourgeois et de villageois accourus pour les voir, les généraux susdits, ayant formé leur armée en bataillon carré, lui enjoignirent de ne pas molester les gens du pays et de vivre en bons amis. Ils distribuèrent ensuite à leurs soldats des billets de logement. Il demeura environ mille hommes à Delémont, les autres furent dirigés dans les baillages allemands.

J'aurais dû faire observer à mes lecteurs, que le Prince-Evêque, Joseph de Roggenbach, avait été averti que des troupes françaises viendraient occuper, dans sa Principauté, les susdites gorges, sous prétexte de les garder. Il résolut de quitter son château de Porrentruy, avec son conseil aulique, pour se retirer dans sa ville de Bienne où il serait plus en sûreté. Pendant un an environ qu'il y demeura, ses autorités, constituées furent partout respectées dans les bail-

(*) Gobel, étant originaire de Thann, avait été élu député par le Clergé d'Alsace, pour le représenter à l'Assemblée Nationale.

(**) Frédéric de Wangen. Le traité fut conclu à Versailles, le 20 juin 1780. Il fut ratifié par le roi le 11 juillet et par le prince-évêque le 1^{er} juillet de la même année.

taut d'adorer sa pupille, de lui passer ses quatre volontés, et, cela va sans dire, de lui apprendre la botanique.

Du reste, de santé très délicate lorsque, orpheline à l'âge de cinq ans, elle était tombée dans ce ménage de vieux garçon, les médecins avaient recommandé de ne point fatiguer la petite par des études prématurées. Frêle, plutôt jolie avec des traits irréguliers, un front bombé, le nez un peu fort, l'ovale du visage allongé, de grands yeux de chèvre au regard ardent, profond, aux irisations étranges ; nature fine, nerveuse, primesautière, d'une sensibilité extrême ; tentôt renfermée en elle-même et dressant un rempart de sauvagerie défiante entre elle et son entourage, et puis, l'instant d'après, sans rime ni raison, par à-coups, par sautes de vent, se livrant à des expansions — crises de larmes, effusions câlines ou éclats de rire — qui étonnaient par leur soudaineté et leur violence, mademoiselle Ginette était, à seize ans, une charmante fille, mais, on l'a dit, élevée à la diable, et, par conséquent, fort mal élevée.

(La suite prochainement)

lages et siégèrent comme de coutume pour rendre la justice (*).

De plus, le Prince établit un châtelain ou commandant dans son château de résidence à Porrentruy pour commander et diriger les volontaires du pays qui étaient venus de leur plein gré pour le défendre contre les incursions et et les intrigues de Rengguer. Celui-ci tramait toujours à la faveur de ses satellites qu'il gagnait pour de l'argent. Ce fut aussi avec ces gens perdus qu'il osa tenir une assemblée à Boncourt, à la frontière française.

(*) Le prince n'avait nulle raison de fuir, la France n'était pas en état de guerre avec lui. Ce fut une faute politique grave dont profitèrent habilement les révolutionnaires du pays. Il en fut tout autrement après la mort de Louis XVI.

(A suivre).

Ce que c'est que le Divorce

Le prêtre achevait de lire les sublimes pages du Rituel qui disent la grandeur du mariage chrétien et en tracent les graves devoirs.

Lui, pendant ce temps-là, ne pensait à rien...

Elle, trouvait l'admonition un peu longue. Et ni l'un ni l'autre ne se rendait bien compte de la gravité de la situation.

Puis les deux «oui» solennels furent échangés... sans conviction...

Après la lune de miel, Lui se remit à gobeloter, malgré le train de culture qu'il avait à conduire sérieusement. Elle, tapota sur le piano, dont le Lycée de Filles lui avait infusé les ritournelles beaucoup plus que des leçons de cuisine.

Malgré le lopin de terre et les belles manières, le piano d'un côté, le petit verre de l'autre, firent beaucoup de bruit dans la maison et troublèrent la tranquillité domestique.

Respectons le huis-clos... Mais un jour, après deux ans de mariage, une affreuse scène mit en émoi tous les voisins ; c'était bien la trois centième fois que Lui et Elle célébraient ainsi les beautés de l'hymen ; mais, cette fois, c'était sans doute la conclusion de toutes les autres : dispute, pugilat, et le piano fut mis à mal ainsi que les épaules de Madame, pendant que bébé, épouvanté, criait dans son berceau...

Quelque temps après Lui et Elle faisaient leur confession devant le tribunal, beaucoup plus exactement qu'ils ne l'avait faite à leur curé, la veille du mariage. Et la Loi civile, contrairement à la loi de Dieu, les déclarait désormais étrangers l'un à l'autre. Leur divorce était accompli !

* * *

Deux jeunes gens sans religion : des parents qui n'en ont guère plus ; à la place du piano et du petit verre, n'importe lequel des péchés capitaux ; changez les circonstances, multipliez par six ou sept mille, et vous aurez l'histoire annuelle du divorce un peu dans tous les pays où il est institué, de cet affreux épisode de deux vies, qui commence à l'autel pour finir au tribunal.

Le divorce c'est le suicide de la famille. On divorce, parce qu'on trouve les conditions de l'existence familiale trop dures, comme l'on se suicide parce qu'on trouve difficile de vivre.

Le divorcé, comme le suicidé, est un *déserteur*.

Mais voilà ! Qui donc a aggravé ces difficultés de l'existence ? C'est le désespéré lui-même.

Il ne prend pas la vie de famille comme un grand devoir, qu'on ne peut remplir qu'à force d'énergie, de sacrifice et de concessions mutuelles.

Sa méthode, au contraire et de ne rien concéder.

Le mari ne sacrifie ni l'alcool, ni le cercle, ni le jeu, ni le sans-gêne insultant pour la femme.

De son côté, Madame cherche son plaisir où elle le trouve : ayant peu de satisfaction dans le commerce d'un mari qui se gêne bien peu pour sa compagne, elle se réfugie dans la *frivolité*, dans ces mille riens du bavardage et de la toilette, qui nourrissent assez le cœur d'une femme, quand il est vide du souci de ses devoirs.

Généralement trop peu absorbée par les soins de la maternité, elle met toute sa raison d'être dans un *luxu* insensé, qui amène la ruine dans le ménage.

Ainsi, chaque époux a son centre d'attraction *en dehors du foyer domestique*. Et quand le lien sacré, transformé en lourde chaîne, les ramène en face l'un de l'autre, sur un terrain commun, c'est alors un choc horrible, quotidiennement renouvelé.

Puis, un jour, à propos d'une question de soupe, ou de porte-monnaie, ou de toilette, ou de bal, la séparation est consommée !

C'est dans la société, une famille brisée, des orphelins déshonorés, et deux déserteurs de leurs devoirs et de leurs enfants, portant, pour leur punition, toute leur vie, le lourd poids de leur serment devant Dieu et de leur parjure devant le tribunal.

* * *

Oui, mais la cause de tout cela, de cette frivolité, de ce luxe insatiable, de cette passion de l'alcool, ou de la colère, ou des relations coupables : enfin la cause des causes du divorce ??

C'est directement, et ce ne peut être que *l'absence de la religion, l'abandon des vertus chrétiennes*.

Avant le mariage : point de religion dans l'éducation des jeunes gens. Ni la discipline chrétienne n'est là pour habituer la jeunesse au devoir précis, et à l'esprit de sacrifice, dont elle aura besoin tous les jours au sein de la famille ; ni le culte et le respect de Dieu ne sont là pour l'habituer au respect des engagements sacrés.

Et cependant c'est la religion seule qui garantit la stabilité de la famille en défendant à l'homme de séparer ce que Dieu a uni. Et quand on sait que l'ordre social repose presque tout entier sur cette grande institution, la famille, on comprend facilement quel service l'Eglise rend à la société, en proclamant *l'indissolubilité du mariage*.

C'est la religion qui, à la place de la désillusion qui suit les premières années du mariage, créerait l'affection stable fondée sur le respect et l'estime mutuels.

Et l'esprit de sacrifice, d'un usage si fréquent pour éviter les chocs trop violents des deux caractères, et pour supporter les innombrables meurtrissures de la vie, — est-ce que tout l'enseignement, toute la morale, toutes les salutaires pratiques du christianisme n'ont pas pour but de l'infuser avec le courage du devoir ?

Quant à l'éducation des enfants, ces joyaux de la famille, il est impossible, chacun le sait, qu'elle soit sérieuse, si elle n'est

pas composée des leçons et des exemples religieux, passant chaque jour de l'âme des parents dans celle des enfants.

* * *

Le jour où, dans notre société, les époux comprendront ces choses, ils trouveront le bonheur vrai, ils conserveront à leur union la fraîcheur des premières années : et la famille, où s'élabore la vie sociale, ne sera plus rongée par ce cancer du *Divorce*, mais fournira au pays des sujets d'une saine moralité et à l'Eglise de fidèles défenseurs.

Paul SINCÈRE.

Aux champs¹⁾

Le trèfle commun. — Moyen de détruire la vermine.

On a tellement abusé du trèfle rouge ordinaire dans les terres qui se refusent, ou à peu près, à porter la luzerne, qu'il finit par ne donner que des produits précaires, et souvent insignifiants, eu égard à ce qu'il était possible d'en tirer dans l'origine. C'est qu'aussi le trèfle est plus exigeant qu'on ne pense pour arriver à ces coupes fabuleuses qui ont alléché nos pères lorsqu'il a fait entrée dans la culture alterne durant le cours du dernier siècle. Vraiment on ne s'occupe pas assez de la place qu'il doit avoir dans la rotation, ni du temps qu'il faut nécessairement laisser s'écouler pour qu'il revienne volontiers dans le même sol : et alors, au lieu d'être un fourrage améliorant et généreux, il ne donne que de chétives récoltes qui épuisent la terre en favorisant les herbes parasites toujours prêtes à prendre le dessus quand elles ne sont pas étouffées par la plante cultivée. De deux choses l'une : si nous ne tuons pas le diable, c'est lui qui nous tue.

D'usage, comme on le sait, le trèfle se sème sans plus de façon, dans une céréale d'hiver ou de printemps sous laquelle il végète péniblement jusqu'à la moisson. Si l'année est sèche et le terrain médiocrement fumé, c'est à peine si l'on aperçoit le jeune plant après l'enlèvement de la récolte ; au contraire, il devient un grand embarras dans le cas où la céréale a versé par suite d'orages ou de pluies continues, car alors c'est le trèfle qui profite de l'humidité, et souvent, au moment de la fauche, on voit ses fleurs dépasser les blés couchés. Ainsi mêlé à la javelle, il gêne singulièrement sa rentrée, à cause du retard qu'il apporte dans le séchage du grain et de la paille. Il n'y a guère de cultivateurs qui n'aient éprouvé les ennuis que nous signalons et les préjudices qui en sont les conséquences. Aussi la culture du trèfle est presque délaissée, comme nous le disions tout à l'heure, partout où la luzerne a la chance de réussir ; et c'est assez logique.

Mais il y a un autre moyen d'utiliser le trèfle et de lui rendre à la fois et ses qualités de plante améliorante par excellence et son abondance comme fourrage, seule condition pour en faire un produit rémunérateur. Voici en quoi consiste le procédé, du reste peu usité, nous ajouterons même peu connu, quoique d'une simplicité toute primitive.

Dans un champ préparé comme pour une céréale de printemps que vous hersez vigoureusement pour détruire la première levée des herbes adventices, vous semez tout bonnement votre trèfle à terre nue à la fin d'avril ou au commencement de mai, selon l'état d'humidité du sol. En même temps, vous mettez en couverture 400 kilog. d'un engrais minéral sans azote pour légumineuse dosant 5 pour cent d'acide phosphorique assimilable et 10 pour cent de potasse, dont le trèfle est très avide. L'engrais ainsi composé revient de 15 à 16 francs les 100 kilog., soit une dépense au maximum, de 64 francs par hectare.

Mais comme, d'une part, la mauvaise herbe a été détruite par le hersage, et que, d'un autre côté l'engrais spécial ne profite qu'au trèfle, celui-ci prend un développement rapide, inusité et n'a plus à craindre d'être gêné dans sa végétation. Il en résulte que dès le mois de septembre de la même année, époque où le fourrage vert est fort rare — nous raisonnons toujours sur les terres impropres à la luzerne — vous avez à votre disposition, soit une coupe assez importante, soit un excellent pâturage qui vous indemnise en grande partie de votre petit sacrifice.

L'année suivante, vous avez de bonne heure une première coupe, telle que vous n'avez jamais vu la pareille par la méthode ordinaire ; et si vous voulez enfouir la seconde coupe aussitôt quelle sera en fleur, elle vous tiendra lieu d'une bonne demi-fumure sur laquelle vous ferez votre blé d'hiver. Une addition modérée d'engrais chimiques pour céréales en couverture au printemps vous donnera une pleine récolte. Essayez, alignez bien la dépense et la recette pour les deux produits, trèfle et blé, et vous nous en direz des nouvelles !...

Somme toute, la pire chose qui puisse nous arriver en culture, ce sont les récoltes manquées qui dérangent toutes nos prévisions. Il est donc toujours prudent de rechercher les moyens de nous assurer, la régularité des fourrages, tout en songeant aux céréales qui leur succèdent : or, l'enfouissage des engrais verts *bien poussants* est certainement une des combinaisons les plus économiques dont on use peu encore et qu'on ne saurait trop recommander pour les sols de moyenne fertilité. Le trèfle commun remplit parfaitement ce but.

* * *

Le lavage du poulailler à l'eau de chaux n'a d'effet qu'à la condition de le répéter tous les mois, encore faut-il faire pénétrer la chaux partout ; mais il prend beaucoup de temps et il est difficile d'imbiber toutes les fentes. Le même reproche peut s'appliquer aux fumigations de soufre et de tabac ; après chaque opération, il reste toujours quelques poux qui ne tardent pas à se multiplier. Le moyen qui nous réussit le mieux est le pétrole tel qu'on l'emploie pour l'éclairage. On l'a toujours sous la main et avec une bouteille d'huile et en quelques minutes de travail, on a exterminé l'ennemi : une seule application suffit presque toujours, on verse directement l'huile sur les perchoirs, les poules s'en emparent les pattes, la répandent par là sur leur plumage où elle pénètre et détruit les insectes.

¹⁾ Voir le commencement de cette causerie dans notre numéro du 20 octobre 1901.